



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres composant le Conseil Municipal de BONDOUFLE, convoqués par voie dématérialisée le 02 juin 2023, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean HARTZ, Maire.

Etaient présents :

M. Jean HARTZ, M. Vivien LEROY, Mme Chantal BELMON, M. Jacques LEGRAND, Mme Sylvie BOIDE, M. Thierry GAREAU, Mme Lysiane ANTIGNY, M. Robert AGULHON, Mme Magali DODIER, Mme Fatima SEURAT, Mme Laurence BELHAMICI, M. Olivier BOURASSIN, Mme Chantal SAMAMA, M. Michael O'BOYLE, Mme Céline MALICHARD, M. Ricardo LEITE LOPES, M. Christian BAC, Mme Sabine NAGEL, Mme Christelle RIMBERT, M. Arnaud LAMBERT, M. Arnaud BARROUX, Mme Florella BRUNET, M. Hervé PREVOST.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Monique ROCHETTE donne pouvoir à Mme Chantal BELMON  
M. Michel TURLIER donne pouvoir à M. Jean HARTZ  
M. Rédouane BOUBENIA donne pouvoir à M. Robert AGULHON  
Mme Monica GOGUET HARIOT donne pouvoir à Mme Chantal SAMAMA  
Mme Roselyne BELLANGER donne pouvoir à Mme Sabine NAGEL  
M. Jean-Pascal RABILLIER donne pouvoir à M. Arnaud BARROUX

Mme Chantal BELMON est désignée secrétaire.

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Subvention à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie : chèque « récupérateur eau pluviale »

**Subvention à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie : chèque « récupérateur eau pluviale »**

**Délibération n° 2023/041**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement d'attribution de l'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie,

**Vu** l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 1<sup>er</sup> juin 2023,

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR EN DELIBERE**

**AL'UNANIMITE**

**D'instituer** l'aide « chèque récupérateur eau de pluie » telle que présentée dans la présente délibération.

**D'approuver** règlement de l'aide joint à la présente délibération.

**D'autoriser** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,**

**Fait à Bondoufle, le 13 juin 2023**

**Le Maire,**

**Jean HARTZ**

Chevalier de la Légion d'honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise en Préfecture le

Publiée le

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219100864-20230613-202300041-D



## Article 5 - Protection des données personnelles

Les informations que la ville de Bondoufle est amenée à recueillir proviennent de la communication volontaire des participants à l'attribution d'une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande. La ville de Bondoufle s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel, effectués à partir du formulaire soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27 avril 2016.

Les informations recueillies le sont uniquement au profit de la ville de Bondoufle et ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération, par le service technique de la ville.

Les données liées à la demande seront conservées pendant 3 ans puis placées en archivage pendant 5 ans avant destruction.

Conformément au RGPD et à la loi N°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bénéficiaires peuvent obtenir communication, rectification ou suppression de leurs données. Ces demandes doivent être adressées par mail ([dpo@ville-bondoufle.fr](mailto:dpo@ville-bondoufle.fr)) ou par écrit (Mairie de Bondoufle, 43 rue Charles de Gaulle 91070 Bondoufle), signées et accompagnées d'une copie d'un titre d'identité (qui sera détruit après vérification).

Fait à Bondoufle, le 13/06/2023

Le Maire,

Jean HAREL  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com